

**COMPTE RENDU DE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 septembre 2015**

Le onze septembre deux mille quinze à 20h30 le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme Laetitia VARET, Maire, suite à une convocation adressée le 04 septembre 2015.

Etaient présents : MM. Laetitia VARET, Gilles LAURENT, Gervais BARBE, Alexandre TCHERNETZKY, Emilie GERMAIN, Didier CAULLET, Alain SEGUIN, Anthony BOTTIN, Dominique LAMBERT.

Absents excusés :

MME Mireille BRISSET donne pouvoir à Laetitia VARET
M Gilles PILLON donne pouvoir à Gervais BARBE

Emilie Germain est élue secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal du précédent conseil municipal :

Le Conseil Municipal approuve et signe le procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

Travaux & programmation de travaux :

Afin de faire les demandes de subventions, il faut programmer les travaux et réaliser les demandes de devis auprès des sociétés concernées.

. Mare de VILLENEUVE :

Début août, les pompiers ont remis de l'eau mais depuis le niveau est redescendu. La mare présente donc des pertes importantes, et la sécheresse de cet été a accentué le phénomène. L'entreprise SEGOUIN a été relancée à plusieurs reprises mais nous n'avons pas, à ce jour, la date de leur intervention.

Le conseil accepte, à l'unanimité, le devis de la Sté BESNARD, pour remise en argile (350 m3), terrassement et colmatage. Coût de l'intervention HT 15.000 euros.
A la majorité, le conseil décide de réaliser ces travaux sur l'année 2015.

. Les avaloirs :

Ils seront nettoyés courant octobre par la Sté AVD.

. Église :

Le conseil accepte, à l'unanimité, le devis de la STE GALOUP, pour aménager l'entrée de l'église afin de la rendre accessible aux personnes handicapées. Installation d'une rampe amovible.
Coût de l'aménagement : HT 450 euros.

. Salle des fêtes :

Extérieur :

L'entreprise VILLEDIEU accepte de réaliser, uniquement le cheminement en émulsion pour accès Handicapés.

Intérieur :

Pas d'agrandissement envisagé, mais un "coup de fraîcheur" (peinture, cuisine, etc....)
Demande de devis en cours.

. Terrain communal situé derrière la Mairie :

Demande de devis d'un côté pour plantation de charmilles, dans le prolongement de ceux existants, pour délimiter le terrain. Et de l'autre côté, pour une clôture en plaques ciment. Nettoyage et désherbage seront réalisés par le conseil municipal courant novembre.

Élections régionales :

Organisation de la permanence du bureau vote pour les dimanches 6 & 13 décembre.

Éoliennes de Boisville :

Ouverture d'une enquête publique : se reporter au panneau affiché à la mairie.

Reconduction du colis de Noël :

Le principe des colis de Noël offerts aux Aînés de 75 ans et plus, et des cadeaux pour les enfants jusqu'à 10 ans est maintenu. On compte 18 bénéficiaires seniors dont 4 couples, ainsi que 55 enfants. Le principe de l'inscription pour les enfants demeure.

Questions diverses :

Assainissement individuel : Nous avons toujours la possibilité d'obtenir des prix préférentiels pour l'entretien des installations d'assainissement auprès de la Sté AVD. Les formulaires sont disponibles en Mairie, ou sur notre site internet [www. Reclainville.fr](http://www.Reclainville.fr)

Décoration de Noël : La commune ne prévoit pas d'acheter de nouvelles guirlandes. Des habitants de Moinville proposent d'en prêter.

Pompe à Bras communale : réflexion sur son devenir : remise en état, musée, vente ...

Tomette : la commune dispose d'un stock de tomettes en terre cuite hexagonales dont elle n'a pas l'utilité : 300 en 18x18 et 120 en 16x16 Si des personnes sont intéressées merci de faire votre proposition d'achat courant octobre.

Informations :

ARS : Contrôle sanitaire des EAUX destinées à la consommation humaine

Eau de qualité bactériologique conforme à la réglementation. Eau de qualité chimique non conforme du fait d'une teneur en nitrates supérieure à la limite admissible de 50 mg/l, elle est de 60mg. La consommation de cette eau est à déconseiller pour le groupe sensible constitué des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 mois.

Mairie Ouverture au public les **Vendredis de 16H30 à 18H30.**

Révision des listes électorales :

les personnes non inscrites ont jusqu'au 30/09/2015 pour s'inscrire sur la liste électorale afin de pouvoir voter aux prochaines élections régionales des 6 et 13 décembre prochains (*vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile*). À cet effet, la Mairie sera exceptionnellement ouverte **le mercredi 30 septembre de 17H à 19H.**

Pour les personnes majeures dans l'année : l'inscription se fait automatiquement par l'INSEE.

Information du centre de secours de Ouarville

Une information concernant l'enlèvement des véhicules hors d'usage ainsi que la formation des sapeurs-pompier volontaires est consultable sur le site internet de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30